

## ▶ Missions de l'infirmière

- Identifier les besoins de spécialités en téléconsultation des résidents par EHPAD du territoire.
- Structurer le projet de télémédecine interne de l'EHPAD avec l'IDE coordonnateur et le médecin.
- Former et développer la culture auprès des équipes des EHPAD.
- Organiser les rendez-vous en distanciel avec les établissements de santé ou le professionnel concerné.
- Accompagner les premiers actes de télésanté avec le personnel de l'EHPAD.
- Sensibiliser/former les professionnels des EHPAD à ces nouvelles pratiques de soins.

## ▶ Rappels législatifs

La télémédecine répond aux mêmes exigences que la médecine en présentiel.

Elle s'exerce dans le respect des lois et règlements applicables aux conditions d'exercice, des règles de déontologie et des standards de la pratique clinique, ainsi qu'aux règles spécifiques de la télésanté.

**La téléconsultation n'entraîne aucun surcoût pour le résident ou ses proches.**

**Le remboursement de la téléconsultation se fait de la même façon qu'une consultation en face à face.**

Financé par l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France, ce dispositif expérimental de deux ans concerne les EHPAD du bouloonnais.



**Pour toute question,  
n'hésitez pas à me contacter.**

 03 21 99 36 73 / 07 86 62 27 25

 [c.peuvion@ch-boulogne.fr](mailto:c.peuvion@ch-boulogne.fr)

IPNS-Communication CHB - janvier 2025

**Infirmière territoriale de téléconsultation**

# SERVICE TERRITORIAL DE TÉLÉMÉDECINE



**M-Covalia**

**inéa**  
Santé & Numérique  
Hauts-de-France

  
**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**ars**  
Agence Régionale de Santé  
Hauts-de-France

**Infirmière territoriale de téléconsultation**

**Clémence PEUVION**

EHPAD site Louis Duflos

87, rue de la Paix

62200 BOULOGNE-SUR-MER

Tél. : 03 21 99 36 73 / 07 86 62 27 25

Email : [c.peuvion@ch-boulogne.fr](mailto:c.peuvion@ch-boulogne.fr)

[www.ch-boulogne.fr](http://www.ch-boulogne.fr)



## ▶ Qu'est ce que la télémédecine ?

La télémédecine regroupe la téléconsultation, la téléexpertise et la télésurveillance. Elle permet aux patients d'être pris en charge à distance par un médecin ou un professionnel de santé grâce aux technologies de l'information et la communication.

L'infirmière de télémédecine (ou TLM) interviendra lors de :

- la mise en place des téléconsultations : c'est une consultation réalisée par un médecin, à distance. Il examine le résident et peut-être assisté si besoin par un professionnel de santé (exemple : infirmier, aide soignant) ou d'un proche, si le résident a donné son consentement ;

- la réalisation d'une téléexpertise : le médecin sollicite l'avis d'un spécialiste sur une prise en charge. Cela permet de donner une conduite à tenir et évite un déplacement au résident.

## ▶ Qui décide de la téléconsultation / téléexpertise ?

C'est le médecin qui va réaliser la téléconsultation qui jugera de sa pertinence avec l'accord du médecin traitant ou du médecin coordonnateur. Le consentement de la personne concernée sera systématiquement recherché.

## ▶ Qui peut en bénéficier ?

Tout résident pour qui le consentement libre et éclairé a été recueilli et tracé dans le dossier ou à défaut, le consentement du représentant légal (tuteur).

## ▶ Comment se déroule une téléconsultation ?

Un rendez-vous est fixé.

La téléconsultation se déroule dans un lieu calme, respectant la confidentialité des échanges. Elle est réalisée par vidéo-transmission (ordinateur ou tablette du service muni d'une caméra et d'un micro) sur une plateforme dédiée et sécurisée. A l'issue de la téléconsultation, un compte rendu ainsi que les éventuelles prescriptions médicales et autres courriers sont accessibles ou transmis au patient, au médecin traitant et autres professionnels de santé impliqués dans la prise en charge de celui-ci, de manière sécurisée dans un délai établi au préalable.

## BÉNÉFICES

- Réduire les délais d'attente pour obtenir une consultation.
- Éviter les déplacements pour les personnes âgées en consultation.
- Réduire l'anxiété : la téléconsultation se déroule dans un lieu connu de la personne (la chambre du résident, par exemple).
- Optimiser le temps et la gestion des temps de travail : la téléconsultation se déroule sur le lieu de vie de la personne âgée, ce qui évite toute l'organisation autour de l'accompagnement de la personne sur le lieu de consultation.
- Garantir l'implication des proches : possibilité pour le résident d'être accompagné par la personne de confiance de son choix pendant la téléconsultation.

## SPÉCIALITÉS CONCERNÉES



Dermatologie.  
Endocrinologie.  
Géronto-psychiatrie.  
Néphrologie.  
Soins Palliatifs.